

DÉPARTEMENT

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

DES HAUTS-DE-SEINE

Liberté – Egalité – Fraternité



# VILLE DE COLOMBES

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

92701 Colombes Cedex

☎ 01.47.60.80.00  
Télécopie 01.47.60.80.85

SEANCE DU 16 FÉVRIER 2023

N°26

Conseillers en exercice : 53  
Présents : 39  
Représentés : 14  
Absents : 0  
  
Ayant voté pour : 52  
Ayant voté contre : 0  
Abstentions : 0  
Ne prenant pas part  
au vote : 1

OBJET : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE  
LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE : MODIFICATIONS

### LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-33,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R. 123-7 et suivants,

Vu les délibérations 9 et 10 du Conseil municipal du 9 juillet 2020 fixant le nombre de représentants de la Ville qui siégeront au sein du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) et procédant à l'élection des représentants,

Vu la note de synthèse annexée à la présente délibération,

Considérant que, suite à la démission de deux membres, il est nécessaire de procéder à leur remplacement,

Considérant qu'en l'absence de noms supplémentaires sur les listes élues, il est nécessaire de procéder au renouvellement de l'intégralité des administrateurs élus,

Considérant que les membres élus en son sein par le Conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ; que le scrutin est secret,

Vu le résultat du scrutin,

Sur l'avis de la Commission Unique,  
**Après avoir entendu le rapporteur,**

**DELIBERE**

**Article unique** : Sont élus comme représentants du Conseil municipal du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, les conseillers municipaux suivants :

Le Maire : Président,

- Mme Claire ARNOULD
- Mme Sally O'SHEA
- Mme Cécilia ALADRO
- M. Valentin NARBONNAIS
- Mme Hélène NICOLAS
- M. Pierre THOMAS
- M. Michel MOME
- Mme Yamina TATON

*Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le*  
Identifiant de l'acte :

Fait à Colombes 20/02/2023

Le Maire,



Patrick CHAIMOVITCH

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*